



Comment le tri des déchets est-il organisé ?

En France, chaque habitant produit environ 1 kg de déchets par jour. On appelle ces déchets les **déchets ménagers**.

On distingue 4 types de **déchets ménagers**.

Les **déchets biodégradables** se décomposent naturellement, comme les restes de nourriture.

Les **déchets réutilisables** peuvent être récupérés puis réparés pour avoir une seconde vie. C'est le cas des appareils usagés.

Les **déchets recyclables** peuvent être réutilisés comme matière première pour fabriquer de nouveaux objets. Il s'agit, le plus souvent, des emballages des produits que nous consommons.

Enfin, certains déchets sont **non recyclables**.

Même si cela tend à diminuer, la production de **déchets ménagers** par habitant a été multipliée par 2 en 40 ans ! Les déchets ménagers encombrant les poubelles et polluent l'environnement. Pour diminuer le nombre de déchets, il faut les **recycler** ou modifier nos pratiques.

Chaque commune organise le **ramassage des déchets** sur son territoire. Dans les villages, la collecte des déchets a lieu le même jour chaque semaine. Dans les grandes villes où la population est importante, les déchets peuvent être ramassés tous les jours.

Les déchets ménagers **non recyclables** sont jetés dans la poubelle habituelle. Il s'agit, par exemple, des cartons sales, des sacs plastiques ou des pots de yaourt.

Ces déchets sont enterrés ou **incinérés**.

Sur l'emballage des produits, un symbole indique si l'objet est **recyclable** ou non.

Des **conteneurs de tri** sont mis à disposition par les communes pour que les habitants réalisent le **tri sélectif**.

Chaque **conteneur** reçoit un type de déchets recyclables différent.

Le conteneur bleu reçoit les papiers et journaux. Le conteneur jaune reçoit les emballages en carton, métal et plastique. Le conteneur vert reçoit le verre.

Une fois collectés, les **déchets recyclables** sont transportés dans un **centre de tri**. Ils sont triés, puis compactés. Ils pourront servir à fabriquer de nouveaux produits.

Le recyclage permet d'économiser les ressources et de limiter la pollution due à la fabrication des produits. Mais, la collecte et le traitement des déchets coûtent cher aux communes.

Depuis 1992, les industries financent le **recyclage** de leurs emballages.

Le pictogramme « point vert » indique que le fabricant paie une contribution pour le recyclage.

Au quotidien, il est possible de réduire nos déchets en adoptant certains gestes.

Par exemple : préférer des produits réutilisables aux produits jetables ; choisir des produits peu ou pas emballés ; réparer ou donner des objets abimés.